

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION,  
DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

Antananarivo, le 17 OCT 2022

SECRETARIAT GENERAL

N° 086 -2022/MICC/SG

### AVIS

Il est porté à la connaissance de tous les EXPORTATEURS DE GIROFLE que dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2022-2023 :

- La réception des dossiers de demande d'agrément pour la campagne 2022-2023 est ouverte du **17 au 31 octobre 2022 par voie électronique uniquement ;**
- La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.

En effet, les certificats d'agrément à l'exportation pour la campagne 2021-2022 ne sont plus valides à partir du **31 octobre 2022.**

Le certificat d'agrément à l'exportation ne sera délivré qu'après diffusion de la liste des exportateurs agréés.

De **Secrétaire Général**



*[Signature]*

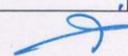
**KAROTONDRAMANANA Onja Miandry**

Copie à :

- Monsieur le Ministre de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation  
« **Pour compte rendu** »
- Monsieur le Directeur de Cabinet
- Monsieur le Directeur Général du Commerce et de la Consommation
- Monsieur le Directeur Général de l'Industrialisation
- Tous DRICC  
« **Pour information** »

**ANNEXE 1 : Liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de girofle pour la campagne 2022-2023**

<u>NOUVELLE DEMANDE</u>	<u>RENOUVELLEMENT</u>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Numéro d'Identification Fiscal (NIF)</li> <li>2. Carte Fiscale (CF) à jour</li> <li>3. Numéro d'Identification Statistique (STAT)</li> <li>4. Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)</li> <li>5. Lettre d'engagement de Rapatriement de Devises</li> <li>6. Attestation de Domiciliation Bancaire ou RIB</li> <li>7. Engagement sur la lutte contre les Travail des Enfants (CRLTE) délivrée par la DFOP</li> <li>8. Contrat de Bail Certifié par la Commune si <b><u>Locataire</u></b> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage si <b><u>Propriétaire</u></b> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux)</li> <li>9. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany</li> <li>10. Certificat de Résidence du Gérant</li> <li>11. Photocopie CIN du Gérant</li> <li>12. 2 Photos Récentes du Gérant</li> <li>13. Statut de la Société (pour savoir si la personne est gérant statutaire ou gérant propriétaire)</li> <li>14. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier</li> <li>15. Grille de Contrôle du Magasin de stockage délivrée par le Service du Conditionnement du Ministère de l'Industrialisation, du la Consommation Commerce et de</li> <li>16. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage.</li> <li>17. Historique d'activité de la Société</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carte Fiscale (CF) à jour</li> <li>2. Attestation de Rapatriement de Devise délivrée par le Trésor Public ou par la Banque primaire</li> <li>3. Attestation d'engagement sur la lutte contre le travail des enfants</li> <li>4. Contrat de Bail Certifié par la Commune si <b><u>Locataire</u></b> ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage si <b><u>Propriétaire</u></b> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux)</li> <li>5. Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany</li> <li>6. Certificat de Résidence du Gérant en cas de changement</li> <li>7. Photocopie CIN du Gérant en cas de changement</li> <li>8. 2 Photos Récentes du Gérant en cas de changement</li> <li>9. Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier</li> <li>10. Grille de Contrôle du Magasin de stockage délivrée par le Service du Conditionnement du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation</li> <li>11. Attestation de déclaration de stock délivrée par le Directeur Régional de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation concerné, pour la campagne précédente.</li> <li>12. Attestation d'agrément durant la campagne précédente</li> <li>13. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage.</li> </ol>





**ANNEXE 2** : Les conditions de dépôt des dossiers pour les demandes d'agrément - d'exportateur de girofle pour la campagne 2022-2023 :

- Les demandes d'intégration dans la liste des exportateurs agréés et les documents y afférents devront être transmis à l'adresse e- mail : [agrementgirofle2022@gmail.com](mailto:agrementgirofle2022@gmail.com)
- Le nom de la Société demanderesse devra être clairement stipulé dans l'objet du courriel.
- Les dossiers devront être déposés électroniquement au plus tard le 31 octobre 2022.  
**Aucun dossier ne sera recevable au-delà de cette date.**
- Des agents du Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation effectueront des **visites dans les lieux de stockage et/ou de préparation** des exportateurs désireux d'obtenir l'agrément. Cette visite sera effectuée en collaboration avec les agents du Poste de Contrôle du Conditionnement des DRICC concernées.